

# **PERSONNELS DE L'ASH**

## **Vous avez la parole**



Le ministre de l'Éducation nationale poursuit sa politique délétère contre l'école et ses enseignant-es sans épargner les enseignements adapté et spécialisé. Mise en place des EMAS, généralisation à marche forcée des PIAL, poursuite des attaques contre les RASED en sont des marqueurs forts. L'objectif ministériel est clair : s'attaquer à l'ASH, spécificité très française au nom d'une inclusion imposée permettant de supprimer des postes, d'avoir recours à la précarité, de favoriser les logiques de management libéral.

Le SNUipp-FSU, fidèle à son projet de transformation de l'École pour la réussite de tou-ttes les élèves, s'oppose à ce projet libéral rompant avec une Éducation nationale ambitieuse. Il revendique des postes supplémentaires d'enseignant-es spécialisés-es, des ouvertures de structures d'établissements spécialisés pour accueillir tous les élèves, la titularisation des AESH, la suppression des PIAL, des RASED complets...

Pour construire un rapport de force à même de faire avancer ses revendications, le SNUipp-FSU lance une grande enquête "école et métier : vous avez la parole", afin d'interpeller l'opinion publique comme les responsables politiques sur la nécessité d'autres perspectives pour une école égalitaire et émancipatrice.

PIAL : Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés  
EMAS : Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation  
RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Éléves en Difficulté

**AESH : De justes revendications, de belles mobilisations et de timides avancées**

PAGE 2

**Un cahier des charges pour la mise en place des EMAS**

PAGE 3

**RASED, OUI ! Pompiers de service, NON !**

PAGE 3

**De nouvelles dispositions pour le CAPPEI : fin de la formation spécialisée ?**

PAGE 4

**ULIS : des résultats alarmants pour la qualité du service public**

PAGE 4

# AESH : De justes revendications, de belles mobilisations et de timides avancées



© SHUTTERSTOCK

Après de premières timides avancées suite aux mobilisations et aux actions syndicales, la FSU et ses syndicats ont appelé à une journée de grève nationale le 19 octobre dans le cadre de l'intersyndicale CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation. Des mobilisations dynamiques et réussies ont permis aux AESH de porter des revendications toujours aussi fortes :

- ▶ **créer un véritable statut** de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH;
- ▶ **augmenter les rémunérations** (vers un alignement sur la grille de catégorie B) ;
- ▶ **garantir la possibilité de contrats à temps complet** ;
- ▶ **donner accès à des formations qualifiantes** à hauteur des missions d'inclusion ;
- ▶ **abandonner les PIAL** et la politique de mutualisation des moyens ;
- ▶ **recruter les AESH qui font encore défaut** pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à hauteur des besoins.

## De timides avancées

Durant les audiences qui ont suivi les rassemblements, la FSU a porté l'urgence de rompre avec les politiques d'inclusion en cours et de mettre fin à la précarité des personnels. Ce sont les mobilisations et interventions des organisations syndicales qui ont contraint le ministère à ouvrir des discussions sur les salaires et à instaurer une grille de rémunération avec avancement automatique pour les

AESH. Néanmoins les salaires demeurent très faibles, en-deçà du seuil de pauvreté au vu des temps partiels imposés, avec un indice majoré plancher de 341, les situant au niveau du SMIC. Pour obtenir les moyens d'une école véritablement inclusive, d'autres mobilisations sont en construction pour l'année 2022.

**Le nouveau guide des AESH du SNUipp-FSU est sorti, contactez votre section départementale du SNUipp-FSU pour l'obtenir.**



## LES CMPP TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

La fédération des centres médico-psycho-pédagogique (CMPP) a lancé une alerte au printemps dernier. Avec la crise sanitaire, les CMPP, déjà saturés, ne peuvent plus faire face à l'afflux de demandes de prises en charge pédopsychiatriques d'enfants et d'adolescents.

Ils demandent à être associés aux renforts de moyens promis aux autres structures sanitaires de santé mentale comme les CMP : recrutement rapide de psychologues pour l'accueil en urgence et post-urgence de situation de crise psychique, d'éducateurs et éducatrices spécialisés-es, d'assistant-es de service social, pour assurer le lien avec les partenaires, dont l'éducation nationale.

Les CMPP demandent aussi l'arrêt des suppressions de postes et de la réorientation de leurs structures vers des plateformes de dépistage des troubles neuro-développementaux qui grèvent dramatiquement leurs capacités de soins psychiques. En Gironde, un CMPP sur trois a été supprimé et les directions des CMPP restants ont déjà opéré ces mutations, demandant aux professionnel·les en désaccord avec elles de quitter le navire...

## Un cahier des charges pour la mise en place des EMAS

**La mise en place de ces équipes mobiles ne doit aboutir ni à une médicalisation, ni à une externalisation massive de la difficulté scolaire.**

Suite à la création des équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS) en juin 2019 (Circulaire du 14 juin 2019), les outils de mise en œuvre manquaient. La direction générale de la cohésion sociale a produit un cahier des charges qui devrait permettre un déploiement plus transparent sur le terrain. Il précisera les conditions de mobilisation des équipes mobiles, leur articulation entre elles, avec les établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des élèves bénéficiaires d'une notification, avec les PIAL renforcés et l'ensemble des pôles ou centres ressources

d'un territoire. Les places des familles et des intervenant-es en milieu libéral seront précisées dans le fonctionnement des EMAS.

L'objectif visé par les ARS est la possibilité pour l'ensemble des établissements scolaires de pouvoir faire appel à une EMAS à la rentrée 2021.

Pour le SNUipp-FSU, la mise en place de ces équipes mobiles ne doit aboutir ni à une médicalisation, ni à une externalisation massive de la difficulté scolaire. La présence d'une équipe sur le terrain ne peut non plus remplacer les prises en charge directes des élèves par le plateau thérapeutique et éducatif d'un ESMS.

## RASED, OUI ! Pompiers de service, NON !

**Après la vague de fermeture de postes de 2012, les RASED avaient été longtemps oubliés par la hiérarchie.**

Aujourd'hui, c'est un rapport de l'Inspection Générale de février 2021 qui remet les réseaux sur le devant de la scène. Pourquoi un tel regain d'intérêt ?

Les onze préconisations issues de ce rapport concernant l'organisation et le fonctionnement des RASED sont éclairantes. Il s'agit d'anticiper une nouvelle circulaire ministérielle sur le pilotage, la place, les obligations réglementaires de service, les missions et le rôle des RASED, en particulier au sein du pôle ressource, défini en 2014. En d'autres termes de formaliser les orientations mises en œuvre depuis quelques années sur le terrain, notamment depuis la réforme de la formation spécialisée.

Des points positifs et une reconnaissance de la profession émergent tout au long du rapport mais l'on note également qu'il n'est toujours pas possible d'évaluer les effets induits par le RASED.

Les inspecteurs généraux évoquent un renforcement du pilotage à tous les niveaux, une rationalisation des interventions tour à tour en tant que personnels ressources pour les collègues de classe ordinaire confrontés au handicap ou à la difficulté scolaire, que personnels dédiés à la prise en charge des élèves dits perturbateurs.

### Personnes ressources avant tout

Le rapport pointe une nécessité de formation de tou-ttes les enseignant-es pour la prise en charge des élèves éprouvant des difficultés. Dans cet objectif, il est indiqué que les enseignant-es spécialisé-es seront appelé-es à participer aux plan mathématique et/ou français pour une durée d'au moins 6 heures, à gérer des temps de formations, à faire valoir leur expertise pluri-catégorielle auprès des collègues. Ainsi, la formation continue des RASED doit être renforcée et l'accès aux stages MFIN facilité. Les postes vacants sont appelés à être pourvus par des enseignant-es titulaires.

Certains modules du CAPPEI parcours RASED pourront également être proposés à tou-ttes les enseignant-es. Il est à nouveau question de faire converger les dominantes pédagogiques et relationnelles et les enseignant-es sont convié-es à privilégier la co-intervention, qui serait plus efficiente. Le développement de nouveaux partenariats comme les PIAL sont également évoqués.

Il est très peu question des psychologues de l'EN exerçant au sein des réseaux.

Une fois de plus, le ministère propose des solutions à moyen constant, en réorientant les missions des personnels des RASED au profit de la formation des équipes et en omettant de prendre en compte le cœur du métier qui correspond à la prévention, la remédiation et l'adaptation auprès de tou-ttes les élèves éprouvant des difficultés. L'image de pompiers de service est clairement l'horizon dessiné dans le rapport au détriment des missions propres à l'adaptation scolaire.

**Le ministère propose des solutions à moyen constant, en réorientant les missions des personnels des RASED [...] et en omettant de prendre en compte le cœur du métier**

## De nouvelles dispositions pour le CAPPEI : fin de la formation spécialisée ?

**La circulaire n°12-2-2021 d'application du CAPPEI est sortie avec les nouvelles dispositions pour l'obtention du CAPPEI par la Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP).**

Celle-ci sera accessible aux enseignant-es titulaires ou contractuel-les avec un CDI et « qui justifient de cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant dont trois ans à temps complet dans le domaine de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap ». Si l'on peut considérer cette nouveauté comme une avancée pour les personnels, permettant un accès plus facile à la certification, ces décrets présentent le risque de diminuer les départs en formation, de réduire certains parcours et d'ouvrir ainsi la voie à une suppression

progressive de la formation spécialisée dans son ensemble.

Cette nouvelle façon d'obtenir le CAPPEI remet en cause le rapport de l'enseignant-e spécialisé-e à la recherche en pédagogie. Elle marque une volonté de réorienter les missions des enseignant-es spécialisé-es vers celles d'enseignant-es ressources, au détriment d'interventions directes auprès des élèves, en leur confiant notamment des missions de coordination des actions de l'école inclusive et/ou de formations des collègues, sans compensation ni formation complémentaire.

C'est aussi et surtout une mesure de restriction budgétaire, en baissant le volume de formation offert aux certifiés



© SHUTTERSTOCK

CAPPEI (désormais 100 h de stages MIN), en lieu et place des 400 h de la formation complète du CAPPEI.

**Le SNUipp-FSU maintient son exigence d'une formation spécialisée à 750 h, de qualité qui puisse répondre aux besoins exprimés par le terrain.**

## ULIS : des résultats alarmants pour la qualité du service public

**Le ministère annonce régulièrement que sa priorité est à l'inclusion. Les chiffres démontrent le contraire.**

La progression du nombre d'élèves scolarisés en ULIS est exponentielle, elle a quasiment doublé en 10 ans, mais la création de dispositif ne suit pas. Dans le second degré, le nombre d'élèves scolarisé dans ces dispositifs est passé de 1 852 en 2009 à 4 514 en 2020. 70% des dispositifs dépasseraient l'effectif de 10 élèves défini par la circulaire de 2015 selon une enquête du SNUipp-FSU, dont les résultats partiels permettent d'établir une moyenne nationale de 12,12 élèves sur la base des chiffres donnés par les départements au mois de janvier dernier.

### Le handicap, priorité gouvernementale ?

Le ministère ne cache pas sa difficulté, puisqu'il établit une moyenne autour des 11 par dispositif, car il prend en compte l'ensemble des dispositifs ULIS, y compris les unités autismes ou les ULIS troubles des fonctions motrices qui ne dépassent pas les 5 ou 6 élèves. Au-delà de la bataille des chiffres, la réalité est sans appel : les élèves en situations de handicap ne sont pas une priorité gouvernementale, la situation se dégrade et fait peser sur les coordo ULIS des responsabilités et une charge de travail toujours plus importante. Le SNUipp-FSU est intervenu lors d'audiences en décembre, février et mai 2021, pour demander au ministère de rédiger une note de service destinée aux DASEN pour faire respecter les effectifs inscrits dans la circulaire et pour créer les postes en fonction des besoins. La création de 340 postes à cette rentrée ne comblera pas les besoins.

### LES ENSEIGNANT-ES SPÉCIALISÉ-ES DANS LE COLLECTIF PÉDAGOGIQUE : PERMETTRE LA RÉUSSITE DE TOUTES ET TOUS

Le collectif enseignant est mis à mal ces dernières années. Isolement des professeur-es face à leur classe, fermeture des PDMQDC, des RASED, éloignement du terrain des PsyEN, surcharge de travail des directions d'école. Les suppressions de postes d'enseignant-es spécialisé-es ont notamment participé de l'isolement professionnel des acteurs et actrices de l'école.



**Le dossier « Enseignant-es spécialisé-es et Psy-EN : dans le collectif pédagogique au service de la réussite de toutes et tous »** page 5 à 11

- ▶ Avec Interview de Fred Grimaud et Greta Pelgrims sur leurs recherches.
- ▶ Reportage à la Baule en SEGPA.
- ▶ Paroles d'acteurs de terrain.